



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LE
BOULEVARD PASTEUR**

Arrêté de Police N°66/2026 (ST) du 16 septembre 2026

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,*

Vu le code de la route,

*Vu la demande écrite formulée par la société SOGEA NORD
HYDRAULIQUE,*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer le bon ordre et la sécurité dans le cadre de travaux
d'assainissement situés au N° 192 Boulevard Pasteur à Guesnain.*

A R R E T E

ARTICLE 1

*Des travaux sur le réseau d'assainissement seront effectués au N° 192
du Boulevard Pasteur à Guesnain à compter du jeudi 24 septembre
2026 et pour une durée de 30 jours.*

ARTICLE 2

*Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et la
vitesse de circulation réduite à 30 km/h. En aucun cas, elle ne sera
déviiée sur la voie dédiée aux bus BHNS-Ligne A sauf accord express
du STAD*

ARTICLE 3

Le stationnement sera supprimé sur l'emprise des travaux.

ARTICLE 4

*La société SOGEA NORD HYDRAULIQUE exécutera les travaux et se
chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 5

*La société SOGEA NORD HYDRAULIQUE domiciliée 93 rue Pierre
Lescot 59490 Somain*

*Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
DOUAI*

*Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

Fait à GUESNAIN, le 16 septembre 2026

*Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué,
A PILNIAK*

